



Conseil national
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 01 juin 2018
N°2018_4555_DG75-L002

Panel d'expérimentation « Cadre de vie et sécurité » (CVS) 2019

Services producteurs : le Département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) département de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ) et le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) du ministère de l'Intérieur.

Opportunité : avis favorable émis le 26 avril 2017 par la commission « Services publics et services aux publics »

Réunion du Comité du label du 4 avril 2018 (commission « Ménages »)

Descriptif de l'opération

En France, les enquêtes de victimation sont utilisées depuis environ 40 ans et, depuis 1996, l'Insee est un acteur majeur dans ce type d'enquêtes. De 1996 à 2006, un module de victimation figurait dans le questionnaire des enquêtes « EPCV » (Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages) sur la qualité de l'habitat et de l'environnement. Certaines années, ce module a été complété de questions de victimation supplémentaires. Cela a été le cas en 1999 à la demande de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure puis en 2005 et 2006, à la demande de l'Observatoire national de la délinquance. Ce partenariat s'est poursuivi avec la mise en place à partir de 2007, et suite à l'abandon des EPCV, d'une enquête annuelle consacrée à l'étude de la victimation : l'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS). Ce dispositif a donné lieu depuis 2007 à onze enquêtes annuelles de victimation. Au fil des différentes éditions, la grande majorité du questionnaire est restée stable, même s'il a fait l'objet de quelques évolutions visant à prendre en compte de nouveaux besoins, comme les violences psychologiques au sein du couple à partir de 2014.

L'enquête « CVS », menée en population générale, vise à connaître les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes dans les deux années précédant l'enquête. Par cette interrogation directe, la prévalence (proportion de victimes) et l'incidence (nombre d'actes subis) de certaines atteintes contre les personnes physiques ou leurs biens sont mesurées. On peut en étudier les variations annuelles. Il est alors possible d'effectuer des comparaisons en tendance avec les données administratives sur les faits constatés (notamment celles qui sont issues de l'enregistrement des crimes et délits par la police et la gendarmerie). De plus, le dispositif permet d'analyser les caractéristiques socio-démographiques des victimes, d'estimer la part de celles qui ont porté plainte et de s'intéresser aux effets de la victimation subie (dommages matériels et psychologiques, conséquences dans la vie quotidienne des victimes). L'enquête porte également sur l'opinion des personnes en matière de sécurité, dans leur cadre de vie notamment et de mesurer en particulier leur « sentiment d'insécurité ».

Depuis 2015, différentes sessions ont été organisées par le Cnis pour débattre de l'opportunité de l'annualité de « CVS ». Ainsi, le 24 novembre 2015, la commission « Services publics et services aux publics » a été consacrée à l'ensemble du dispositif statistique relatif à la sécurité. L'année suivante, une rencontre Cnis sur les statistiques relatives à l'insécurité du 5 septembre 2016 a discuté des comparaisons internationales de victimation, des enjeux méthodologiques des enquêtes et des protocoles retenus dans d'autres domaines sensibles comme les usages de drogues. À l'issue de cette rencontre, le Cnis a demandé aux maîtrises d'ouvrage d'examiner les évolutions pouvant permettre le suivi conjoncturel visé par l'ONDRP et le SSMSI.

Suite aux différents débats organisés par le Cnis depuis 2015 sur l'enquête « CVS », deux pistes d'exploration avaient été suggérées aux co-maîtrises d'ouvrage pour préparer l'avenir du dispositif de victimation dans le système de statistique publique :

- Tester des modes de collecte alternatifs en face-à-face dans le cadre de la réinterrogation en recourant à une collecte multimode (incluant l'usage du téléphone et d'internet).
- Constituer un panel rotatif pour mesurer l'apport de données panélisées sur le gain de précision obtenu.

Ces recommandations ont débouché sur l'insertion d'une quinzaine de questions de victimation dans le panel SRCV en 2018 et en 2019, et sur la mise en place du dispositif expérimental examiné en séance « Ménages » le 4 avril 2018. Ce dispositif consiste en une réinterrogation en 2019 des individus répondants à l'enquête de 2018.

Pour répondre aux deux objectifs précités, un protocole de l'expérimentation a été défini : la collecte de l'expérimentation aura lieu en même temps que celle de l'enquête annuelle classique de 2019, afin d'assurer la meilleure cohérence entre les données recueillies selon ces deux collectes. En effet, à titre expérimental, sera testée l'exploitation conjointe d'un échantillon « entrant » (échantillon classique de CVS 2019) et de l'échantillon en réinterrogation, préfigurant ainsi un panel en deux vagues.

Le questionnaire, quant à lui, sera très proche de celui de l'enquête classique mais un allègement substantiel a été opéré pour permettre une passation par téléphone et par internet.

Plus précisément, l'expérimentation CVS collectera des données sur :

- les cambriolages ou vols sans effraction d'un logement ;
- les vols ou tentatives de vol de voiture, de deux roues ou de vélo ;
- les actes de vandalisme contre le logement ou la voiture ;
- les escroqueries bancaires ;
- les vols personnels (ou tentatives) avec violences ou menaces ;
- les vols personnels (ou tentatives) sans violences ou menaces ;
- les violences physiques ;
- les menaces ;
- les injures ou insultes ;
- le cadre de vie et sécurité (perception du risque de victimation, environnement, sentiment d'insécurité) ;
- les violences sexuelles hors ménages (pour les individus de 18-75 ans).

Le champ de l'enquête « CVS » correspond à l'ensemble des logements ordinaires qui constituent des résidences principales en France métropolitaine.

L'expérimentation CVS 2019 consiste à réinterroger les individus kish pour lesquels le questionnaire ménage et le questionnaire individuel en face à face ont été renseignés en 2018. Les individus qui n'ont pas répondu au questionnaire individuel sous casque alors qu'ils y étaient éligibles (individus âgés entre 18 et 75 ans) seront donc également réinterrogés. L'ensemble des individus feront l'objet d'une réinterrogation soit par téléphone, soit par internet.

Pour étudier les modes de collecte et surtout l'impact des différents types de relances (relance mails, téléphoniques, relances effectuées à différents stades de la collecte), trois sous-échantillons en réinterrogation ont été définis :

- le premier sous-échantillon sera constitué de 4 400 répondants 2018 qui seront réinterrogés par téléphone ;
- le deuxième sous-échantillon sera constitué de 4 400 répondants 2018 qui seront d'abord invités à répondre au questionnaire sur internet puis par téléphone ;
- enfin, le troisième sous-échantillon sera également constitué de 4 400 répondants 2018 qui seront réinterrogés par internet puis par téléphone. La différence de protocole entre ce sous-échantillon et le précédent réside dans le temps plus long laissé aux enquêtés de cet échantillon pour répondre par internet avant de basculer sur le mode téléphone.

Les résultats de l'expérimentation feront l'objet de notes internes ou de document de travail pour dresser le bilan de l'expérimentation et porteront notamment sur :

- la mesure du taux de réponse selon le mode pour les trois sous-échantillons ;
- la représentativité et les caractéristiques des répondants ;
- la mesure de l'attrition en 1^{ère} réinterrogation sur une enquête de victimation en panel ;
- l'effet des relances

En fonction des résultats de l'expérimentation, l'équipe de conception étudiera l'opportunité de la constitution d'un fichier indirectement nominatif pour la mise à disposition auprès des chercheurs.

Justificatif de l'obligation : « L'attribution du caractère obligatoire pour l'expérimentation la placera dans des conditions de réalisation similaires à celles de l'enquête annuelle, ce qui facilitera l'analyse des comparaisons avec l'enquête CVS 2019 en face-à-face, avec les résultats SRCV 2018-2019, et garantira d'une façon plus générale les possibilités d'évaluation du protocole multimode (taux de réponse obtenus en réinterrogation par téléphone ou internet) » (Extrait de la demande de label envoyée par le service enquêteur).



Le Comité du label émet les recommandations suivantes :

Remarques générales

Le Comité du label a pris connaissance avec grand intérêt de l'important chantier prospectif de rénovation du dispositif CVS, en vue d'une mise en œuvre après 2021.

L'opération méthodologique qui est présentée s'appuie sur les travaux et conseils de la division « Recueil et traitement de l'information » (RTI) et la division « Sondages » (DMS) et son traitement devra bénéficier de la même assistance.

Le Comité souligne qu'il s'agit d'une opération méthodologique de grande ampleur et de grande complexité, que le service a déjà bien maîtrisée et qu'il convient de conduire dans les règles de l'art avec la plus grande qualité et la plus grande exhaustivité possible. Le Comité du label souhaitera être informé des conclusions des explorations « ambitieuses » qui seront menées.

Le Comité du label prend acte du fait que cette opération sur la panélisation de l'enquête « CVS » a été avalisée par la Cnil lors de la Commission le 8 février 2018 (articles 1 et 2 relatifs à l'enquête expérimentale de 2019)¹.

Compte tenu du caractère expérimental de l'opération, le Comité du label rappelle que toutes publications (documents méthodologiques) de chiffres issus de cette expérimentation devront faire apparaître la finalité méthodologique. De même, le Comité invite le service à définir les modalités de mise à disposition des fichiers de données auprès des chercheurs, à la fois sur le plan méthodologique (en les dotant d'une notice explicative accompagnée de toutes les limites et précautions d'usage nécessaires) et sur l'encadrement des moyens d'accès (via le réseau Quetelet).

Méthodologie

Le Comité du label encourage le service à décrire dans un ensemble de documents méthodologiques ce qu'il envisage de réaliser et les différentes options de traitement de la pondération, de la mesure des effets de mode, de la mesure des effets de sélection, ou encore de la représentativité des échantillons.

Le Comité souligne la nécessité de mettre en œuvre un protocole aléatoire de répartition des individus entre les différents sous-échantillons, en introduisant éventuellement des probabilités différenciées selon les éléments de contact disponibles : récupération à l'issue de la collecte 2018 ou récupération ex-post par recherche de numéro de téléphone. Le moment venu, le Comité souhaitera être destinataire d'une note pour savoir comment se répartissent les individus susceptibles d'être réinterrogés selon la disponibilité des modes de contact pré-indiqués.

Du fait de sa complexité (processus de multi-comparaisons : l'enquête CVS 2018 avec l'enquête CVS 2019, le panel CVS 2019 avec l'enquête CVS 2019, le panel et/ou l'enquête CVS 2019 en évolution avec l'évolution donnée par l'enquête SRCV), cette opération devrait donner lieu utilement à des présentations lors des colloques, notamment aux Journées de Méthodologie Statistique (JMS).

¹ Arrêté du 14 mars 2018 modifiant l'arrêté du 7 août 2014 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif à une enquête annuelle de victimation « cadre de vie et sécurité ».

Protocole de collecte

Le Comité prend note du partenariat envisagé avec certaines directions régionales de l'Insee pour tester l'usage de textos additionnels aux lettres-avis. Le Comité sera intéressé par la transmission d'une note en dressant les résultats. Par ailleurs, il souligne la nécessité d'encadrer ce test, dans l'objectif de pouvoir en inférer des conclusions fiables, et de le présenter aux DR et enquêteurs le moment opportun.

Lettres-avis et mails :

Le Comité du label prend note des modifications apportées dans la version des lettres-avis et mails fournie en réponse au prélabel. Quelques observations additionnelles ont été faites en séance, le service est invité à les prendre en compte. Le détail de ces remarques figure dans le relevé de décisions.

D'une manière générale, reformuler la phrase relative à la finalité de l'enquête CVS : l'idée est de préciser que les victimations dont il s'agit sont bien celles subies par les enquêtés ; suggestion du Comité : « ... d'analyser les évolutions du sentiment d'insécurité et des principaux *actes de délinquance ou de violence vous concernant* ».

Les documents finalisés devront être adressés au secrétariat du Comité du label avant le lancement de la collecte.

Questionnaire :

Concernant le questionnaire principal, une remarque formulée en séance complète celle du prélabel, le service est invité à la prendre en compte :

- Question S15X du module « Agression sexuelle en dehors du ménage » : compléter la modalité 3 par une parenthèse renseignée comme suit : « Un conjoint (qui ne vit pas avec vous aujourd'hui) ou un ex-conjoint ».

Par ailleurs, les limites du questionnaire pour cette expérimentation ont été soulignées par l'Ined et l'Unaf ; elles ne préjugent pas de la version définitive du questionnaire qui sera retenue dans le futur dispositif à partir de 2020. Les limites portent sur :

- la restriction aux violences sexuelles hors ménage ;
- la non-inclusion de questions sur le sentiment d'insécurité en relation avec l'environnement familial.

Le Comité attire l'attention du service sur l'appréciation de la qualité des réponses et de la pertinence des modes de questionnement, potentiellement variables selon le lieu de résidence (quartiers prioritaires notamment).

Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à **l'expérimentation Panel sur le « Cadre de vie et sécurité »** pour l'année 2019, qui bénéficiera d'un numéro de visa ministériel et propose de lui conférer le caractère obligatoire.

Ce label est valide pour l'année 2019

La Présidente du Comité du label de la
statistique publique

Signé : Nicole ROTH